

## Ecole Louis Pasteur WIMEREUX

### **Modalités d'accueil et fonctionnement de l'école à compter du 18 mai 2020** **Avenant au règlement intérieur de l'école** **Présentation au conseil d'école exceptionnel du 12 mai.** **Rédigé selon les recommandations de protocole sanitaire du Ministère.**

#### **1. Rôle des parents dans le cadre des nouvelles modalités d'accueil de l'école :**

##### **a. Sécurité sanitaire de l'élève et des encadrants**

- Surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 37,8°C pour une fréquentation de l'école)
- Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

##### **b. Explication des gestes barrières.**

Les parents s'engagent à expliquer à leurs enfants les gestes barrières et les mesures de distanciation.

##### **c. Fournir des mouchoirs en papier jetables.**

#### **2. Moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un adulte.**

##### En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- **Isolément immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.**
- **Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.**
- **Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.**
- **Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolé la personne après un temps de latence de quelques heures.**
- **Poursuite stricte des gestes barrières.**

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- Rappel par les responsables des établissements de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.
- Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes. Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif :

- Information de la collectivité de rattachement et des services académiques par le responsable de l'établissement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistages des élèves et des personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein de l'établissement selon les modalités définies par les autorités sanitaires

### **3. Sécurité sanitaire de l'élève et des encadrants.**

- Les adultes accueillants sont équipés de masque quand la distanciation s'avère impossible, tenus au respect de la distanciation et des gestes barrières.
- Les passages aux toilettes avec lavage des mains aux entrées, sorties et récréations seront encadrés par les enseignants et l'emploi civique.
- Les entrées seront échelonnées par niveau de classe et les croisements d'enfants évités ; les déplacements se feront en file avec une distance de sécurité entre chaque élève et seront encadrés par l'enseignant.
- Les classes sont réaménagées afin de limiter toute circulation inutile et en permettant l'espace de 1 m entre chaque table ; l'élève aura sa table et son matériel attitrés. Un gel hydro alcoolique sera mis à disposition dans chaque classe occupée, dans chaque salle des maîtres et dans chaque local du personnel.
- Les classes seront aérées pendant les récréations et le temps de pause du midi et nettoyées régulièrement.

### **4. Les points d'accueil et de sortie des élèves,**

- L'accueil se fera par le portail habituel de façon échelonnée.
- Les élèves dont les parents n'auront pas signé le protocole ne seront pas acceptés.

## 5. Les horaires à respecter pour éviter les rassemblements au temps d'accueil et de sortie,

### Entrées :

- De 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30 pour les CP / CE1
- De 8h30 à 8h40 et de 13h30 à 13h40 pour les CE2
- De 8h40 à 8h50 et de 13h40 à 13h50 pour les CM1 / CM2

### Sorties :

#### Le matin :

CP : 11h05	CE1 : 11h10	CE2 : 11h15
CM1 : 11h20	CM1/CM2 : 11h25	CM2 : 11h30

#### L'après-midi :

CP : 15h30	CE1 : 15h35	CE2 : 15h40
CM1 : 15h45	CM1/CM2 : 15h50	CM2 : 15h55

Le temps ainsi libéré après 15h30 permettra aux enseignants de préparer et d'envoyer le travail aux élèves qui resteront chez eux.

Une garderie de 15h30 à 16h30, prise en charge par du personnel municipal ainsi que l'emploi civique est envisagée si le besoin se fait sentir.

Il est demandé aux parents et aux enseignants de **respecter scrupuleusement** ces horaires pour ne pas désorganiser l'accueil des élèves.

## 6. Les récréations.

Les récréations se feront classe par classe, surveillées par leur enseignant (pas de jeux de ballon, pas de contacts, respect de la distanciation).

- De 9h45 à 10h: CP dans la cour des petits et CE2 dans la cour des grands.

De 10h10 à 10h25 : CE1 dans la cour des petits, CM1 dans la cour des grands et CM2 sur le terrain de sport clôturé.

L'après-midi : temps de pause dans la classe.

- Le passage aux toilettes (une classe à la fois) sera régulé par l'emploi civique pour éviter les croisements d'élèves.

En cas d'intempéries, les récréations seront remplacées par un temps calme en classe avec passage aux toilettes.

## 7. La circulation dans l'école (entrées, sorties, les passages aux toilettes...)

Les élèves rentreront un par un en respectant la distanciation, surveillés par le directeur. Ils rentreront dans l'école par la 1ère porte du préau où sera posté l'emploi civique qui veillera à la distanciation également. Les élèves rejoindront les sanitaires pour un lavage des mains, surveillés par

un enseignant ainsi qu'une AESH qui veilleront au respect des mesures sanitaires. Ensuite, en suivant un parcours fléché, ils regagneront directement leur classe où l'enseignant les accueillera. Au moment de la récréation, les déplacements ainsi que le passage aux toilettes se feront en file indienne en respectant 1 m de distance, toujours sous la surveillance de l'enseignant, assisté de l'emploi civique.

Le lundi 18 mai, les élèves viendront à l'école avec leur cartable qu'ils laisseront en classe. Les jours suivants, ils viendront et repartiront sans. Les affaires de classe resteront dans les salles. Ils pourront apporter une bouteille d'eau à l'école, mais pas de goûters.

#### **8. Calendrier et modalités d'inscription des élèves des niveaux de classe accueillis.**

La nouvelle organisation prenant en compte les effectifs prévus compte tenu du sondage effectué auprès des parents, celle-ci ne peut être modifiée régulièrement.

C'est la raison pour laquelle un certain nombre d'engagements sont demandés aux parents :

- a. L'inscription nécessite d'avoir lu et accepté les nouvelles modalités d'accueil.
- b. Les parents qui envoient leur enfant à l'école s'engagent pour une période de deux semaines.
- c. Les parents qui n'enverront pas leur enfant en classe le 18 mai, ne pourront le faire, s'ils changent d'avis qu'à partir du mardi 2 juin.
- d. Les parents qui souhaitent mettre leur enfant à l'école le 18 mai doivent impérativement se positionner **avant jeudi 14 mai au soir**.
- e. Tout enfant ne respectant pas le protocole de l'école sera exclu.

#### **9. L'accueil des élèves.**

Compte tenu de la taille des locaux, la capacité d'accueil a été fixée à 10 élèves par classe. L'école accueillera donc en priorité les élèves qui rencontrent des difficultés avec l'enseignement à distance, les élèves dont les parents travaillent à deux ainsi que les élèves de familles monoparentales. Le lien et les cours avec chaque élève et sa famille continueront d'être assurés par leurs enseignants référents tant que cela reste possible.

6 enseignants exerceront en présentiel et une enseignante exercera en distanciel, pour un total de 6 groupes classes.

La garderie et la cantine fonctionneront aux horaires habituels. La garderie et la surveillance de cantine seront assurés par du personnel communal et du CSC. L'étude surveillée est supprimée. Une garderie est assurée par le CSC à partir de 16h30 (inscription sur e-ticket)

#### **10. L'évolution dans le temps concernant l'accueil des niveaux de classe**

Le protocole d'accueil sera revu si, à la date du 2 juin, un grand nombre d'élèves rejoignent l'école et que les effectifs dépassent la capacité d'accueil réglementaire.

Dans ce cas, une alternance des cours pourrait être mise en place.

#### **11. Modalités de communication école/famille**

La communication avec les familles se fera par l'intermédiaire du site de l'école, par mail ou par téléphone.

**Tel école :** 03 21 32 48 24 **Mail :** ce.0622905w@ac-lille.fr **Site :** pasteur-wimereux.etab.ac-lille.fr

*Lu et pris connaissance le :*

*Madame et Monsieur....*

*Signature:*